

PROTOCOLE FIXANT LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA DISSOLUTION DE L'ASA DES DIGUES DE JUSIX

ENTRE

Val de Garonne Agglomération, sise Maison du Développement – Place du Marché – BP 70305 – 47213 MARMANDE Cedex, représentée par M. Daniel BENQUET, agissant en qualité de Président, et dûment habilité par délibération n° D2018H25 en date du 20 décembre 2018.

Ci-après dénommée « Val de Garonne Agglomération »

D'UNE PART

Et

L'ASA des digues de JUSIX sisereprésentée par M. GUIGNAN Michel, agissant en qualité de Président et dûment habilité par délibération n°..... en date du

Ci-après dénommée l'ASA

D'AUTRE PART

DANS CE CONTEXTE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du protocole

Le présent protocole a pour objet de déterminer les conditions selon lesquelles il sera procédé à la liquidation de l'ASA des digues de JUSIX.

Article 2 : Biens de l'ASA

L'ASA des digues de JUSIX transfère tous ses biens à Val de Garonne Agglomération

Biens non inclus dans l'actif : NEANT

Biens inclus dans l'actif

Cf. annexe 4

Article 3 : Contrats en cours d'exécution

- Assurance Responsabilité civile Groupama.

Cf. annexe 3

Article 4 : Personnel

Cf. annexe

Le personnel de l'ASA ne sera pas transféré à Val de Garonne Agglomération

Article 5 : Liquidation budgétaire et comptable

Les écritures budgétaires seront anticipées au maximum.

Les résultats de l'ASA feront l'objet d'une répartition dans le budget de Val de Garonne Agglomération – budget GEMAPI. Il en sera de même pour le solde de trésorerie.

Un tableau de répartition appliquant la volonté de l'ASA devra être réalisé par la Trésorière. Il chiffrera la ventilation des comptes de bilans, d'actif, de trésorerie ainsi que les résultats de fonctionnement et d'investissement en fonction de la clé de répartition.

Encaissement des recettes et paiement des dépenses non soldées au 31 décembre 2018 :

Les dépenses et recettes seront anticipées ou rattachés à l'exercice, afin d'éviter tout mandat à payer après le 31 décembre 2018.

Cependant, dans le cas où cela ne serait pas possible pour certaines dépenses ou recettes y compris les restes à recouvrer, la trésorerie de Marmande Municipale est désignée en tant que caisse unique pour gérer les titres et les mandats non soldés au 31 décembre 2018.

Cela concerne aussi bien les dépenses et recettes de fonctionnement que d'investissement.

Article 6 : Archives :

Les archives, papiers et numériques de l'ASA des digues de JUSIX seront transférées à Val de Garonne Agglomération.

Article 7 : Effet du présent protocole

Le présent protocole prendra effet à la date de publication de l'arrêté préfectoral de dissolution.

Fait en deux exemplaires à Marmande, le 20 décembre 2018.

Val de Garonne Agglomération

ASA Des Digues de JUSIX

ANNEXE 1 : PATRIMOINE IMMOBILIER

1. a. Descriptif du patrimoine immobilier

nom	commune	adresse	type de possession	délibération/ décision	Acte /convention	Références cadastrales	surface (m2)	valeur actif (31/12/15)
NEANT								

1. b. Liste des emprunts

origine / destination	Désignation	Banque	Date obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Taux	Terme	date échéance	Total	capital	intérêts	capital restant dû
NEANT												

1. c. Tableau des amortissements par emprunts

origine / destination	Désignation	Date	Capital restant dû	Amortissement	Taux	Intérêts dus	Annuités	Réalisé	Frais et commissions	TVA	Montant €	A mandater
NEANT												

ANNEXE 2 : Détails ressources humaines

statut	grade	échelon	fonctions	quotité travail	rémunération indiciaire			régime indemnitaire et primes	observations
					ib	im	arrêté		
Adjoint administratif	Cat C	6	Secrétariat	30 min/semaine	354	330	ib 345	NBI + IAT	Mise à disposition du personnel par la mairie de Jusix. Non transfert du personnel

ANNEXE 3 : Liste des contrats en cours d'exécution

Quoi	Désignation prestataire	Service	A faire	Destination du contrat	
Assurance	Groupama	N° Cpte : 050349013	Résiliation du contrat au 31.12.2018		

ANNEXE 4 : Inventaire exhaustif des biens de l'ASA des digues de JUSIX

cpte	inventaire	Désignation du bien	catégorie inventaire	valeur brute	Amortissements antérieurs	Amortissements 2017	valeur nette au 15/03/2018	info/obs°	commune	ccsg	rsg	sauv.
2158	215801	Autres installation digues	Non amortissable	253128.72			253128.72					
271	27101	Parts Sociales CRCAM	Non amortissable	213.43			213.43					